

Le Rappel Républicain

ADMINISTRATION & REDACTION
5, Rue Stella (à l'entresol)
Adresse télégraphique: RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON
TÉLÉPHONE 45-39

DE LYON

Journal Démocratique Quotidien

ABONNEMENTS...
LES ANNONCES SONT REÇUES...
A LYON, directement aux Bureaux du Journal, 5, rue Stella (à l'entresol)

LE RAPPEL RÉPUBLICAIN
à ses Abonnés, ses Lecteurs, ses Amis
BONNE ANNÉE!

SERVICES GRATUITS

C'est aujourd'hui, 1^{er} janvier, que nous terminons la série de nos services gratuits...

ABONNEMENT DIRECT

Elles trouveront encartée dans le présent numéro une feuille contenant le libellé de trois bulletins d'abonnement.

FAITS DU JOUR

On annonce la mise en liberté, par ordre de M. Combes, des principaux meneurs de la Bourse du travail.

NOS VŒUX

Le Rappel Républicain souhaite bien volontiers à ses abonnés, à ses lecteurs, à ses amis, que la présente année leur soit heureuse...

Or, l'accueil des foyers qui nous lisent est franc, cordial, sincère, sans arrière-pensée d'aucune sorte.

Nous avons de tout ceci la reconnaissance la plus vive, et nous saisissons, pour l'exprimer en tête de ce journal, l'occasion que nous offre le moment...

Si modeste qu'il soit encore, aussi d'ordinaire que possible des éléments ordinaires du succès — qui sont l'argent et l'intrigue — ce journal, si jeune encore, et si fort déjà, n'en a pas moins creusé, charnu laborieuse et féconde, sa trace profonde dans l'opinion.

Donc bonne chance au Rappel Républicain ! Bonne chance aussi à l'idée dont il s'est fait le hardi défenseur !

Notes Politiques

LE TROTTOIR-ROULANT. Grand émoi dans le Bloc ; M. Bourgeois, pour des raisons que l'on n'a pu encore élucider, descend du fauteuil présidentiel de la Chambre.

LES TROUBLES DE PARIS

Le comité fédéral de l'alimentation, réuni dans la soirée, a décidé d'adresser, au président du conseil une lettre demandant la mise en liberté des personnes arrêtées hier.

Le nouveau Ambassadeur d'Autriche. Paris, 31 décembre. M. Khevenhüller, le nouvel ambassadeur d'Autriche en France, a remis, cet après-midi, à M. Loubet, avec le cérémonial habituel, ses lettres de créance.

L'AMNISTIE

Un mot de M. Vallé. Paris, 31 décembre. Les canons sont implacables ; ils assourdissent leur haine jusqu'au bout.

INFORMATIONS

L'ABONNEMENT FORCÉ. Sous ce titre, notre excellent confrère, M. Albert Faure, rédacteur en chef de l'Express de la Sarthe, adresse la communication suivante à l'Association nationale républicaine.

DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

Epilogue des scandales de Forbach. Le sort des officiers du 16^e bataillon du train. Berlin, 31 décembre.

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

M. Dausset expose qu'un comité de fabricants et d'industriels a demandé de créer une exposition d'échantillons et d'articles de Paris, qui s'appellerait foire de Paris et serait quelque chose d'analogue à la foire de Leipzig.

LES TROUBLES DE PARIS. Paris, 31 décembre. Le comité fédéral de l'alimentation, réuni dans la soirée, a décidé d'adresser, au président du conseil une lettre demandant la mise en liberté des personnes arrêtées hier.

LA MISE EN LIBERTÉ

A la suite du vote de la loi d'amnistie pour faits de grève et faits communs, loi promulguée ce matin au Journal Officiel, MM. Ganneval, Joliot et Gall, juges d'instruction chargés d'examiner les cas des personnes arrêtées au cours des différentes manifestations de ces jours derniers, ont remis aujourd'hui en liberté provisoire MM. Bousquet, Beausoleil, Laporte, Lion et Gervais.

CONTRE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Paris, 31 décembre. La liberté de la presse n'a qu'à bien se tenir. On frappe les journaux de patentes qui vont obliger beaucoup de modestes périodiques à disparaître.

LA SANTÉ DE M. WALDECK-ROUSSEAU

Un de nos confrères de l'Echo de Paris a interviewé un ami intime de M. Waldeck-Rousseau, qui lui a déclaré qu'il est exact que l'état de l'ancien président du conseil donne des inquiétudes à son entourage.

LE TROTTOIR-ROULANT

Grand émoi dans le Bloc ; M. Bourgeois, pour des raisons que l'on n'a pu encore élucider, descend du fauteuil présidentiel de la Chambre.

On a comparé la situation actuelle de l'armée prussienne avec la situation de cette même armée à la veille de la bataille d'Iéna. Si nous continuons de marcher dans cette voie nous allons sûrement au devant d'un second Iéna.

L'ACTUALITÉ

Calendriers et Almanachs. Hier et aujourd'hui. — Ou peu d'histoire — L'art de la réclame.

LES TROUBLES DE PARIS

Le comité fédéral de l'alimentation, réuni dans la soirée, a décidé d'adresser, au président du conseil une lettre demandant la mise en liberté des personnes arrêtées hier.

LA MISE EN LIBERTÉ

A la suite du vote de la loi d'amnistie pour faits de grève et faits communs, loi promulguée ce matin au Journal Officiel, MM. Ganneval, Joliot et Gall, juges d'instruction chargés d'examiner les cas des personnes arrêtées au cours des différentes manifestations de ces jours derniers, ont remis aujourd'hui en liberté provisoire MM. Bousquet, Beausoleil, Laporte, Lion et Gervais.

CONTRE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Paris, 31 décembre. La liberté de la presse n'a qu'à bien se tenir. On frappe les journaux de patentes qui vont obliger beaucoup de modestes périodiques à disparaître.

DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

Epilogue des scandales de Forbach. Le sort des officiers du 16^e bataillon du train. Berlin, 31 décembre.

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

M. Dausset expose qu'un comité de fabricants et d'industriels a demandé de créer une exposition d'échantillons et d'articles de Paris, qui s'appellerait foire de Paris et serait quelque chose d'analogue à la foire de Leipzig.

Calendriers, almanachs, éphémérides, agendas, il en pleut littéralement de ces petites productions, de tous formats, pour toutes les bourses, depuis les plus somptueux brochés d'or et de paillettes, jusqu'aux plus modestes, en humble et vilain carton, que le facteur vous offre en demandant ses « petites ténasses ».

LES TROUBLES DE PARIS

Le comité fédéral de l'alimentation, réuni dans la soirée, a décidé d'adresser, au président du conseil une lettre demandant la mise en liberté des personnes arrêtées hier.

LA MISE EN LIBERTÉ

A la suite du vote de la loi d'amnistie pour faits de grève et faits communs, loi promulguée ce matin au Journal Officiel, MM. Ganneval, Joliot et Gall, juges d'instruction chargés d'examiner les cas des personnes arrêtées au cours des différentes manifestations de ces jours derniers, ont remis aujourd'hui en liberté provisoire MM. Bousquet, Beausoleil, Laporte, Lion et Gervais.

CONTRE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Paris, 31 décembre. La liberté de la presse n'a qu'à bien se tenir. On frappe les journaux de patentes qui vont obliger beaucoup de modestes périodiques à disparaître.

DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

Epilogue des scandales de Forbach. Le sort des officiers du 16^e bataillon du train. Berlin, 31 décembre.

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

M. Dausset expose qu'un comité de fabricants et d'industriels a demandé de créer une exposition d'échantillons et d'articles de Paris, qui s'appellerait foire de Paris et serait quelque chose d'analogue à la foire de Leipzig.

LE SECRET DU BONHEUR

PAR Pierre SALES

Le tombeau des secrets. — Ca, dès qu'on a besoin de lui pour un copain... Je n'ai eu qu'à lui envoyer un bleu, à cause d'un jeune homme qui est malade, sur mon papier, et dont j'ai justement fait connaissance à cette occasion...

teuil... Et tu me donnes bien cinq minutes pour aller chercher ton antipyrine, car je n'en ai plus ici... et jeter encore un petit coup d'œil à notre voisin, les uns ne devant pas faire oublier les autres ; car figure-toi que je le connais à peine depuis quelques jours et que je m'attache déjà à lui...

— Et tandis qu'il s'éloignait, Marcel le contemplait avec attendrissement et se sentait un peu réconcilié avec l'humanité, puisqu'elle renfermait encore de si braves cœurs...

— Tu es un grand cœur ! Donc, prit Jarroux, après avoir tiré quelques bouffées de sa pipe, je bavardais tranquillement... Car il adorait s'expliquer lui-même

que si vous ne vous en étiez pas mêlé, il y a six jours...

— Taratata ! interrompit bruyamment Jarroux, ça se serait bien passé tout seul. Est-ce que ça ne s'en va pas toujours tout seul, les rhumes ?

— Ça ne te dérange toujours pas ? — Pas du tout, affirma Marcel, qui n'avait jamais voulu reconnaître le mal que faisait la fumée à ses bronches.

sant un dossier de la cheminée : tu vas me raconter... Non, tu vas d'abord Et il bondissait.

— On n'est pas serin comme ça : moi qui oubliais ton antipyrine quoique tu me sembles mieux...

— Bien, bien, mon vieux, prononça philosophiquement Jarroux. Je te disais cela, moi, parce que... quand on parle, de ce ton attendri, de la bonne vieille amitié, c'est que... c'est que, à mon idée, on a des embêtements... Tu sais, ma manie de lire chez les autres...

— La bonne vieille amitié, ça ne te prenais pas souvent, quand tu étais au Conservatoire...

— Oh ! ce n'est que le reproche de ne l'avoir pas vu assez souvent quand tu faisais tes études musicales... Et tu ne mérites que des compliments pour être venu à moi, tout de suite, dès ton arrivée à Paris...

— Tu es un grand cœur ! Donc, prit Jarroux, après avoir tiré quelques bouffées de sa pipe, je bavardais tranquillement... Car il adorait s'expliquer lui-même

de Bourgogne... vu que le quartier latin n'a pas fait long feu avec lui... et déjà il songe à un grand appartement dans le quartier Marbeuf...

— Et il n'y a pas à dire, un médecin épatant, et qui se retrouve quelque chose comme du cœur quand il s'agit de ses malades... Bref, on peut tout de même être fier de lui... Mais pas comme de toi, qui as du génie, pas pour des sous d'amour-propre, et le cœur le plus tendre...

— Tu es un grand cœur ! Donc, prit Jarroux, après avoir tiré quelques bouffées de sa pipe, je bavardais tranquillement... Car il adorait s'expliquer lui-même

LA VIE LYONNAISE

dépassent le but proposé et restent sans action sur les esprits. L'idée est reprise avec plus de bonhôte à la chute de l'Empire. L'Almanach qui, sous le règne de Napoléon Ier, s'était senti des habitudes d'ordre et de régularité du maître en se transformant en agenda calepin, sortit de livre de comptes appelé le nécessaire, redevenu agent politique et prône le retour des lis ou celui des abeilles, suivant ses sympathies.

ENTRE ANGLAIS ET ALLEMANDS

LA QUERELLE SUR WATERLOO Paris, 31 décembre. A la suite du toast de Hanovre, de Guillaume dans lequel l'en-pereur faisait gloire à l'armée prussienne de la victoire de Waterloo, les périodiques anglais ont répliqué avec vivacité. Ils ne peuvent souffrir que l'on dévotionne leur grand Wellington.

La Catastrophe de Chicago

PLUS DE SIX-CENTS CADAVRES

Comment la catastrophe s'est produite. — Les scènes indécrites. Chicago, 31 décembre. Voici de nouveaux détails sur la terrible catastrophe qui vient de jeter Chicago et les Etats-Unis dans la consternation : Le feu a pris naissance dans un réservoir de l'appareil à acétylène placé dans les couloirs. Il a dévoré tout d'abord les décors, gagnant rapidement tout l'intérieur du théâtre. Dès le premier acte, un feu une panique effroyable s'est produite dans l'auditoire composé en grande partie, comme tous les spectacles en matinée, de femmes et d'enfants.

LA PERTE DE "LA VIENNE"

Paris, 31 décembre. Le ministre de la marine a reçu hier dans la soirée, du préfet maritime de Toulon, la dépêche suivante : « Nous n'avons pas de nouvelles de la Vienne. Le sémaphore de Porquerolles m'informe qu'il n'a reçu aucune dépêche concernant la Vienne. »

Le Mérite Agricole

Paris, 31 décembre. Sont nommés dans le Mérite Agricole : Officiers : MM. Bonin, maire de Trévoil (Allier). — Bronot, ingénieur des eaux et forêts à Besançon. — Chaboud, maire de Vertrier (Isère). — Chollet, propriétaire à Saint-Thomas-la-Garde (Loire). — Conchon, conservateur des eaux et forêts à Chambéry. — Cordier, directeur des usines de Saint-Gobain à Saint-Pons (Rhône). — Dihan, maire d'Avignon. — Dorris, propriétaire à Thiers. — Hancy, propriétaire à Mire. — Jacquemin, vétérinaire à Poligny. — Lapière, propriétaire à Rossillon (Ain). — Lonjon, sous-préfet de Puget-Théniers. — Martin, conseiller d'arrondissement à Cannes (Alpes-Maritimes). — Moreau, vétérinaire à Saint-Bélin-d'Azay (Nièvre). — Morenas, conducteur principal des ponts et chaussées à Orange. — Néron-Bancel, propriétaire à Marlinas (Haute-Loire). — Nicolas, publiciste agricole à Lyon. — Olivier, agriculteur à Talins (Loire). — Olla, horticulteur à Saint-Rémy. — Remy, cultivateur à Valence. — Serve-Coste, viticulteur à Porte-Broc (Ardèche). — Vasse, propriétaire à Isle-sur-Sorgue. — Vindré, vétérinaire à Anney.

Chevaliers : MM. Alluy, président du Comité agricole de Roynon (Isère). — Barre, agriculteur à Serrières (Ardèche). — Bel, propriétaire à St-Hilaire-de-Brens (Isère). — Bellendy, préfet de l'Ardèche. — Benon, viticulteur à Bruzilly (Saône-et-Loire). — Béraud, maire de Senanjois (Haute-Loire). — Berger, agriculteur à Caroux (Isère). — Bernasconi, maire de Chavagnon (Isère). — Bery, propriétaire à Savigny-en-Revermont (Saône-et-Loire). — Bonjour, maire de St-Romain-en-Jarez (Loire). — Bonnet, agriculteur à Poux (Haute-Loire). — Bourgeon, viticulteur à Mellecourt (Saône-et-Loire). — Bruyas, à Saint-Martin-en-Coillieux (Loire). — Calomard de Genestoux, agriculteur à St-Rémy-en-Morvan (Nièvre). — Chaumon, maire de Haute-Rivoire (Rhône). — Charvet, maire de St-Just-de-Claix (Isère). — Chevalier, cultivateur à Villy-en-Chârolais (Saône-et-Loire). — Cochard, cultivateur à Roche (Isère). — Cognet, propriétaire à Gellid (Loire). — Camais, propriétaire à Coron (Saône-et-Loire). — Debauges, instituteur à Panissay (Isère). — Ducrot, adjoint au maire d'Azoles (Rhône). — Bour, agriculteur à Oudras (Isère). — Lavenex, agriculteur à Villefranche (Rhône). — Lauriol, maire de Villedieu (Ardèche). — Linaige, horticulteur à Saint-Quentin-Fallavier (Isère). — Maudran, agriculteur à Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère). — Médard, horticulteur à Chanteuges (Haute-Loire). — Mézin, cultivateur à Saint-Jean-du-Gard. — Habert, viticulteur à Sonnay (Isère). — Paradis, agriculteur à Heurs (Loire). — MM. Bonnot, cultivateur à Sagy (Saône-et-Loire). — Porcherel, chef de travaux à l'École vétérinaire de Lyon. — Reau, cultivateur à Tagnière (Saône-et-Loire). — Renaud, horticulteur à Tournon. — Revilliod, sous-préfet de Brioude. — Rival, maire de Morelle (Isère). — Roussel, agriculteur à Marciely-Buxy (Saône-et-Loire). — Ruillon, horticulteur à Caluire (Rhône). — Saadon, président du syndicat des charpentiers à Villefranche-sur-Saône. — Serpinct, agriculteur à Bougé-Chambalud (Isère). — Tété-Perret, marchand de bois à Souneyre-Maison (Saône-et-Loire). — Tadat, mécanicien à Châteaurenard (Saône-et-Loire).

Le gardien Redureau réédifiait son rapport journalier dans un des réfectoires de l'Asile, lorsque le nommé Méchin, un malheureux atteint d'une paralysie de la langue, depuis trois jours seulement pensionnaire de l'établissement, vint à deux reprises l'interrompre dans sa besogne en le tirant par la manche du paletot. Redureau infligea deux fois l'ordre à Méchin de se retirer dans la salle commune, mais celui-ci revint à la charge et tira une troisième fois la manche du paletot de son gardien. Redureau impatient dit à ses collègues présents : « Je vais lui passer la camisole de force, comme ça il me laissera faire mon rapport. »

LES NOMINATIONS MILITAIRES

Paris, 31 décembre. Infanterie. — Sont désignés au grade de capitaine, les Lieutenants : Espieude, du 17e affecté au 99e ; Bous-savil, du 72e affecté au 23e ; Dorgeval Dubouche, du 90e affecté au 99e ; Mégis, du 37e au 140e ; Pelacoit, du 92e au 35e ; Guinguen, du 62e au 42e bataillon de chasseurs ; Wild, du 42e mis hors cadres (affaires indigènes) ; Gerbet, du 35e affecté au 32e de Hilar, du 54e au 30e ; Dupré, du 2e au 145e ; Henry, du 3e au 61e ; Riet, du 10e au 158e ; Mareschal de Longeville, du 52e au 105e. Cavalerie. — Sont promus au grade de capitaine de cavalerie, les Lieutenants : Carbillot, du 9e hussards au 2e chasseurs d'Afrique ; Brunaut, adjoint-troisième au 5e chasseurs d'Afrique au 11e dragons ; Dangeot, du 3e spahis au 4e dragons ; Boute, du 2e hussards au 28e dragons ; Herbillon, du 28e dragons, stagiaire à Pétal-major, au 4e cuirassiers, maintien stagiaire ; Jourdan du Mazot, du 11e dragons au 2e dragons ; Richard, du 20e chasseurs au 10e cuirassiers, maintien ; Mayeur, du 2e tirailleurs tonkinois, maintien au Tonkin ; Comte, chef-major à Paris, maintien provisoirement. Artillerie coloniale. — Sont nommés colonels d'artillerie coloniale : Le Lieutenant-colonel Gosselin, à la direction centrale de l'artillerie navale au ministère de la marine, maintien provisoirement.

LES NOMINATIONS MILITAIRES

Paris, 31 décembre. Sont nommés dans le Mérite Agricole : Officiers : MM. Bonin, maire de Trévoil (Allier). — Bronot, ingénieur des eaux et forêts à Besançon. — Chaboud, maire de Vertrier (Isère). — Chollet, propriétaire à Saint-Thomas-la-Garde (Loire). — Conchon, conservateur des eaux et forêts à Chambéry. — Cordier, directeur des usines de Saint-Gobain à Saint-Pons (Rhône). — Dihan, maire d'Avignon. — Dorris, propriétaire à Thiers. — Hancy, propriétaire à Mire. — Jacquemin, vétérinaire à Poligny. — Lapière, propriétaire à Rossillon (Ain). — Lonjon, sous-préfet de Puget-Théniers. — Martin, conseiller d'arrondissement à Cannes (Alpes-Maritimes). — Moreau, vétérinaire à Saint-Bélin-d'Azay (Nièvre). — Morenas, conducteur principal des ponts et chaussées à Orange. — Néron-Bancel, propriétaire à Marlinas (Haute-Loire). — Nicolas, publiciste agricole à Lyon. — Olivier, agriculteur à Talins (Loire). — Olla, horticulteur à Saint-Rémy. — Remy, cultivateur à Valence. — Serve-Coste, viticulteur à Porte-Broc (Ardèche). — Vasse, propriétaire à Isle-sur-Sorgue. — Vindré, vétérinaire à Anney.

100.000 FRANCS D'ENTOLAGES

Exploits d'un « tandem ». — Brouille et coup de poignard à la blessée racontés tout. Les « prétextes » du logeur Paris, 31 décembre. Des plaintes nombreuses affluèrent depuis trois mois, au commissariat de police du quartier Gaillon, pour « entolages ». Huit plaignants étaient allés se plaindre à M. Pédard, commissaire de police, d'avoir été « entolés » par des femmes qui leur avaient volé des sommes importantes. Le total des vols commis au préjudice de ces personnes se montait à plus de quarante-deux mille francs. Or, on sait que la plupart des gens ainsi esorqués n'osent pas déposer de plainte, par crainte de scandale. Il y a quelque temps, une femme de meurs légères, Marie Cuomo, âgée de vingt et un ans, était frappée de trois coups de poignard par une belle et jeune laquelle elle refusa de porter plainte et dont elle ne voulut pas donner le nom. L'affaire en était restée là, quand, ces jours derniers, Marie Cuomo plantait son couteau dans le dos d'une nommée Catherine Batasa, âgée de vingt-quatre ans, qui, grièvement blessée, fut admise d'urgence à l'hôpital Lariboisière. On apprit alors que c'était elle qui avait poignardé Marie Cuomo dans un marchand, parce que celle dernière avait voulu garder pour elle le produit d'un « entolage ».

Echos et Nouvelles

LA PETITE-ROQUETTE PERSISTE... Lors de la disparition de la Grande-Roquette, on avait parlé de la démolition prochaine de « La Petite », où sont enfermés les jeunes condamnés. La Petite-Roquette ne disparaîtra pas... au moins de quelques années encore. Le plan de l'administration, accepté par le Conseil général, consistait à profiter des locaux vacants à Fresnes pour y loger les jeunes détenus, jusqu'à ce qu'une nouvelle maison de correction fut construite dans la banlieue. On aurait pu ainsi démolir immédiatement la dernière Roquette, vendre les terrains, et se servir de ces fonds pour la construction de la nouvelle prison. Le plan primitif n'a pas eu l'assentiment de la commission des inspecteurs généraux des services administratifs du ministère de l'Intérieur. Comment on osait innover matière d'administration pénitentiaire ! Cela ne s'était jamais vu... et cela ne se verra pas. Si l'on pouvait démolir, construire, comme les particuliers, d'une manière vraiment économique, ce qui servirait le Comité des inspecteurs généraux des services administratifs, etc., etc ? Les jeunes détenus ne connaîtront ni les douceurs ni les somptosités de Fresnes. L'ALSACE-LORRAINE ET L'ARMÉE FRANÇAISE. La nouvelle promotion dans l'état-major général comprend onze généraux alsaciens ou lorrains : les généraux de division Durand, de Strasbourg, et Ferré, de Saverne ; les généraux de brigade Gilarioni, d'Altkirch ; Rodocier, d'Erstein, et Herment, de Briey. Aujourd'hui, les cadres de l'état-major général de l'armée française comptent cent cinquante enfants de l'Alsace ou de la Lorraine, soit une et un généraux en activité sur sept, dont deux divisionnaires et quatre-vingt-neuf généraux de réserve ou en retraite, dont trente-six divisionnaires. Parmi les généraux de division en activité, quatre occupent des emplois de généraux en chef ; les généraux de Négrier, membre du conseil supérieur de la guerre ; Rau, commandant le 2e corps d'armée, à Metz ; Mathis, commandant le 15e corps, à Metz ; et le général de division de 6e corps, à Chalons-sur-Marne. On le voit, l'Alsace-Lorraine, quoi qu'on en dise de l'autre côté du Rhin, est toujours la grande pépinière des généraux français. Les deux provinces qui ont donné à la patrie des hommes comme La-salle, Kléber, Rapp, Perrin et mille autres, ne sauraient déchoir. Et elles n'ont pas déchu. CONTRE LE PIANO. Une ligue s'est formée en Allemagne contre l'abus du piano. Défense absolue d'avoir atteint sa seizième année. Ce sont encore de bons mécontents qui sont les protagonistes de ce mouvement. D'après eux, l'étude du piano, commencée trop jeune, produit les effets les plus désastreux. Elle rend les femmes névropathes. On ne nous dit pas si l'étude des gammes produit un même effet sur les auditeurs. Mais on nous assure que si la mort a fauché si jeunes et Chopin et Mendelssohn et Schumann et Mozart, cela tient uniquement à l'abus qu'ils firent du piano dans leur prime jeunesse... bien que pas femmes. JEUX DE L'ESPRIT. Maman cherche à expliquer à Totor la différence qui existe entre l'accout et l'accout grave. — Alors s'écrie Totor, quand grand-papa se plaint de rhumatismes aigus, c'est pas grave ?

PETITE POSTE MILITAIRE

Sous ce titre, il est répondu le vendredi de chaque semaine aux questions militaires posées par les lecteurs du Rappel Républicain à son rédacteur militaire. Avez-vous demandé, le mercredi soir au plus tard, à M. C. Lolo, Rappel Républicain, 3 rue Stella, à Lyon. Il n'est pas répondu par lettres personnelles. Berthe Litani, 22. — Les jeunes gens qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir le diplôme de docteur en médecine doivent, pour obtenir la dispense, présenter au conseil de revision un certificat du doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent, constatant qu'ils sont régulièrement inscrits sur les registres (modèle 6). Vous ne paraissez vous y être pris bien tard, et devez différer de deux mois en médecine avant 26 ans, dans lequel cas vous devez compléter vos 3 ans de service. Un lecteur du « Rappel Républicain », numéro 61. — Le nombre des engagements volontaires de 3 ans à recevoir du 1er octobre au 30 novembre 1903 était fixé à 40 par régiment de cavalerie, il n'est donc pas étonnant que vous n'ayiez pas été admis. Le nouveau point d'engagement de 3 ans s'ouvrira le 4 février prochain pour se terminer le 31 mars. C'est à cette époque qu'il faut faire votre démarche et vous pouvez signer votre engagement de partir aussitôt que vous aurez reçu le consentement du colonel. Le maximum de taille pour les hussards est de 1 m. 68. Un lecteur de Lyon, numéro 50. — Pour s'engager, il faut se présenter devant la mairie du chef-lieu de canton, porteur des pièces suivantes : 1. Extrait de naissance. 2. Extrait de casier judiciaire. 3. Certificat de bonne vie et mœurs. 4. Consentement par écrit légalisé du père ou tuteur. 5. Certificat d'aptitude physique délivré par le recrutement. Les engagements en garnison à Nice sont : 412 d'infanterie, 6 bataillon de chasseurs à pied, 13 bataillon d'artillerie à pied. Ces corps reçoivent des engagements volontaires. M. C. Macan. — Non, la séparation de deux époux ne crée pas de droit à la dispense de l'aîné des enfants. Vous pouvez néanmoins demander à être considéré comme soutien indispensable de famille (art. 207). Votre demande doit être appuyée : 1. D'un relevé des contributions payées de la famille et certifié par le percepteur. 2. D'un avis motivé de trois pères de famille résidant dans la commune et ayant au moins en un fils sous les drapeaux, et jouissant de leurs droits civils et politiques. Adresser votre demande au maire. A. L. Paris. — A. Si le dispensé est ajourné une deuxième fois, il doit subir une troisième et dernière fois le conseil de revision. C. Lolo.

CHRONIQUE

Le mérite agricole. — Parmi les nouvelles promotions dans le mérite agricole, que nous publions plus haut, nous sommes heureux de relever les noms de notre ami Nicolas, du « Rappel Républicain », comme officier ; de MM. Chailion, Ducrot, Laurent, Porcherel, Chailion, Santaville, comme chevaliers. Ils méritent toutes nos félicitations. Veille de Jour de l'An. — Comme chaque année, les cabarets, les vendeurs de fleurs du jour et de curiosités populaires ont envahi nos trottoirs, et la foule circule joyeuse autour de ces étalages pittoresques. Cependant on sent que le commerce général traverse une crise sérieuse. Partout on se plaint ; partout on subit le contrecoup des jours de chômage et l'argent se fait plus rare que jamais. On ne pouvait, du reste, en douter. Pendant la grève, l'ouvrier est contraint de prendre à crédit ce qui est nécessaire à la vie de la famille, et le boulanger, et le boucher, et l'épicier ; d'où, un malaise qui a sa répercussion sur toute la vie économique d'un quartier. Que les étreintes arrivent, impossible d'acheter au comptant les jouets des enfants, même le petit régalin infime, qui était une fête au foyer. Toutes les professions sont solidaires les unes des autres et, quand l'ouvrier souffre, tout autour de lui pâtit. Voilà ce que nous avons pu constater dans cette veille de jour de l'An qui nous oblige à espérer des jours bien meilleurs, et une nouvelle année moins troublée. Pendant toute la journée d'hier on a vu circuler dans nos rues nos magistrats, nos fonctionnaires, nos officiers en grand uniforme, faisant les visites réglementaires du jour de l'An. La plupart de nos autorités ne recevaient pas. Mais, dans toutes nos grandes administrations, les délégations se sont rendues en ville pour faire leurs visites, ce qui donnait à nos rues une animation inaccoutumée. La circulation des automobiles. — La commission extra-parlementaire nommée pour examiner les différentes questions relatives à la réglementation de la circulation des automobiles s'est réunie au ministère de l'Intérieur. Le débat s'est ouvert sur les conclusions des rapports préparés par la sous-commission technique sur les questions suivantes : 1. Y a-t-il lieu de limiter, soit par mesure administrative, soit par une législation, les vitesses maxima, en palier, des véhicules automobiles sortant de chez les constructeurs ? Dans l'affirmative, quelle devrait être la vitesse maxima en palier ? 2. Existe-t-il des moyens certains de vérifier l'exactitude de la déclaration en ce qui concerne la vitesse et spécialement en ce qui concerne la vitesse maxima sur la vitesse de rotation normale et sur les transmissions ? Si oui, à quel moyen y a-t-il lieu de recourir pour empêcher des modifications subséquentes susceptibles de produire un excédent de vitesse ? La vitesse déclarée et restant dans la limite légale peut-elle être augmentée après la délivrance du récépissé de déclaration ? Les rapporteurs sont partisans d'une limitation, en ce qui concerne le permis de conduire, et sur la vitesse. La commission a décidé de poursuivre dans une prochaine séance l'examen au fond des rapports. Les agrès au Tribunal de commerce. — La Compagnie des agrès près le Tribunal de commerce de Lyon a procédé au renouvellement de sa chambre de discipline pour l'année de 1904. Ont été élus : président, M. Chapot ; secrétaire, M. Baratin ; secrétaire-trésorier, M. Guignard. Exposition de Saint-Louis 1904. — Soies et tissus de soie. — M. le commissaire général du gouvernement français vient de constituer comme suit le comité d'admission et d'installation du groupe 53 (soies et tissus de soie) : Président : M. Henry Bertrand, Lyon. Vice-président : M. Albert de Ganges, Charbon, de Lyon ; G. Forest, de St-Rémy ; Poncet, de Paris. Trésorier : M. Descher, de Lyon. Secrétaire : M. Trénet, de Lyon. Rapporteur : M. Anzer, de Lyon. Membres : MM. Antoine, d'Alsace ; Bellina, de Saint-Etienne ; Béraud, de Lyon ; Girou, de Saint-Etienne ; Guignat, de Lyon ; Heugelin, de Paris ; Laguionie, de Paris ; Trompant, de Paris. Secrétaire de la présidence : 4, rue du Bât d'Argent, Lyon. Tombé d'un échafaudage. — M. Léonard Lepage, âgé de 23 ans, ouvrier maçon, au service de M. Pélaty, entrepreneur, rue Bellecour, 124, travaillant hier dans une maison en construction, placée à la Martinière. Tout à coup, à la suite d'un faux mouvement, Lepage fut précipité sur le sol, de la hauteur de 6 mètres environ. Dans sa chute, l'ouvrier maçon s'est fait une assez forte blessure à l'arcade sourcilienne droite. Conduit dans une pharmacie voisine, Lepage y reçut des soins et put ensuite regagner son domicile. Les cambrioleurs. — Des voleurs se sont introduits, la nuit dernière, dans les appartements de M. Béraud, fabricant de chaussures, rue Bellecour, 77, et ont emporté une somme de 45 fr. ainsi qu'un certain nombre de timbres-poste. Chez M. Albert Martinon, pâtisseries 77, rue Masséna, des malfaiteurs ont volé une somme de 45 fr. et une montre en argent. Les apaches. — En rentrant à son domicile, la nuit dernière, à une heure et demie du matin, M. Théophile Panet, machiniste au Grand-Théâtre, a été assailli devant sa porte, par un individu inconnu qui tenta de le dévaliser.

L'AMÉNAGEMENT DU RHONE

On sait que depuis trois années, une commission interdépartementale, composée de députés des Conseils généraux de l'Ain, de l'Ardeche, des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, du Gard, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de la Loire, du Rhône et du Vaucluse, approfondit les multiples et importantes questions qui se rattachent à ce grand problème d'intérêt public et national : l'aménagement du Rhône au triple point de vue de la navigation, de l'irrigation et de l'utilisation des forces motrices du fleuve. Nous apprenons que cette Commission se réunira le samedi 9 janvier prochain, à Lyon, dans la salle des délibérations du Conseil général à la Préfecture du Rhône. A cette réunion seront convoqués les sénateurs et députés de la vallée du Rhône, les présidents des Chambres de commerce et des collectivités ayant adhéré dans les conditions des statuts, à l'Association d'études de l'aménagement du Rhône, les présidents des Bouches-du-Rhône, de la Commission interdépartementale des Conseils généraux dans le but d'activer l'essor de cette grande œuvre.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Voici le bulletin de l'Observatoire de Lyon : Temps très beau, légèrement brumeux sur Lyon et sur toute la région ; légers rayons de soleil, température froide. Aussi la soirée commencera-t-elle à circuler compacte dans nos rues devant les petites baraques. On peut espérer quelques beaux jours pendant les fêtes. Lyon, 30 décembre. Les basses pressions persistent sur le sud-ouest du continent, le minimum barométrique sur le golfe du Lion (747 mm) et le baromètre continue à baisser sur la France, les îles Britanniques et l'Europe centrale, tandis que le relief est en Poitou (770 mm) et la température moyenne, -2,5, est inférieure de 2° à la moyenne normale de ce jour. Demain, temps froid, ciel nuageux, neige. Aujourd'hui, à Lyon (Paro) : Hauteur barométrique à 4 heures du soir : 757 mm. Eau tombée depuis 24 heures : 0 mm 0. Températures extrêmes de la journée, à Lyon : minimum : -2°, maximum : -1°. Air libre : minimum : -3°, maximum : 0°. Le météorologiste qui se dissimule sous le pseudonyme du Vieux Major, fait connaître ses prédictions pour le mois de janvier : « Du 1er au 5, beau et doux ; 6 au 11, pluvieux, très doux, température très au-dessus de la normale ; 12 au 25, le froid reprend progressivement, devenant très vif ; brume et brouillards très intenses dans tout l'Ouest de l'Europe, du 25 au 31, nuageux, pluies, réchauffement. »

INCENDIE QUAI DE LA PÊCHERIE

Hier matin, à cinq heures, un incendie qui, croit-on, a un court-circuit, s'est déclaré au n° 4 du quai de la Pêcherie, dans les bureaux de la société des Houillères de Rive-de-Gier, situés au premier étage. Un locataire du troisième étage, M. Chivalot, architecte, apercevant de la fumée dans son appartement, se leva en toute hâte et donna l'alarme. On courut prévenir les pompiers du poste de Pélissier de Ville tandis qu'un téléphoniste au dépôt de la rue Mollière qui bientôt arrivait, sur les lieux avec une pompe à vapeur, sous les ordres du commandant Perrin et du capitaine Marchand. A l'aide d'échelles accrochées aux fenêtres, les pompiers pénétrèrent dans les bureaux de la Société des Houillères de Rive-de-Gier, dont une pièce était complètement envahie par les flammes. L'incendie pouvait prendre de grandes proportions et, déjà les flammes avaient défilé sur le plafond, gagnant le deuxième étage où sont situés les vastes bureaux

LE CRIME D'AIX-LES-BAINS

DECOUVERTE DES BIJOUX D'EUGÉNIE FOURGÈRE

LES BIJOUX TROUVÉS DEPUIS LE 1^{er} NOVEMBRE A NEUVILLE. — SUR LES BORDS DE LA SAÛNE. — UNE FORTUNE DANS UN INTÉRIEUR MISÉRABLE. — SOUS UN CARREAU.

Les bijoux, les fameux bijoux d'Eugénie Fourgère, qui étaient demeurés introuvables et que César Ladermann, dans une lettre adressée à M. Hamard, chef de la Sûreté de Paris, avait déclaré, avant de se suicider, avoir jetés dans la Saône, sont aujourd'hui entre les mains de la justice. Toutes les recherches faites jusqu'ici étaient restées infructueuses, et malgré la certitude morale qu'avaient tous ceux qui ont suivi les péripéties de l'instruction du drame d'Aix-les-Bains, que le précieux butin avait passé, dans notre ville, en différents mains, il avait été impossible de retrouver leur trace d'une façon précise. On en était même arrivé à supposer que les affirmations en extermis de César Ladermann, confirmées cependant par les déclarations de sa maîtresse Olympie et de son frère Edouard, disant que César avait, après le crime, plusieurs fois été à Neuville, avaient pour but de détourner les soupçons de la police sur la véritable cachette du produit du vol.

Tandis que les petites jouaient, le méfait accompli sur le parapet et je regardais dans la rivière ce que toutes nos misères et, aussi, à l'autre petit qui bientôt allait venir au monde. C'était environ à 100 mètres après les dernières maisons de Neuville. Soudain, j'aperçus un paquet enveloppé dans du papier et qui semblait avoir été déposé ou oublié par quelqu'un sur la berge de la Saône, près d'un buisson. Je descendis avec mes enfants et déplaçai le papier qui je m'en souviens, parfaitement, était un numéro de supplément illustré d'un journal de Paris, portant, si je ne me trompe, la date du 28 octobre. Il y avait sur le journal des images en couleurs que mes enfants regardaient.

CHEZ LE BIJOUTIER

Dans la soirée d'avant-hier mercredi, vers six heures et demie du soir, un homme se présentait chez M. Bédou, Victor-Hugo, à Neuville, et proposait la vente d'une bague et d'une paire de boucles d'oreilles.

Ma surprise fut grande de voir qu'il en portait un sac très élégant, en velours gris avec un fermoir formé par deux serpents en or; mais lorsque j'ouvris le sac mon étonnement fut plus grand encore, en constatant qu'il renfermait beaucoup de bijoux, sautoirs, colliers, bagues, bracelets et boucles d'oreilles.

MM. Proudhon, capitaine; Gervason, lieutenant; et Massot, sous-lieutenant, se rendirent de suite les cours de tambour et de clairon organisés par la société sous le patronage de M. Duplan, restaurateur. Le regainant un peu tard son domicile lorsque, au deuxième plus bien sa route, il fit un faux pas et tomba dans sa chute bordant la route.

Après avoir examiné les bijoux, nous décidâmes d'attendre pour voir si un événement quelconque ne viendrait pas nous en indiquer le propriétaire. Mon mari s'en alla bientôt faire ses 28 jours et, avant de partir, cacha le trésor sous le carreau que voici, car on n'est jamais bien tranquille et les portes ne sont guère bien fermées par ici.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Un individu se présenta à la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Les sportsmen lyonnais s'intéresseront assurément à ce genre de sport, très en faveur en Suède et en Angleterre. Voici la composition des équipes: S. C. L. — Avals: MM. Chaboud, Vignon, Comte; arrière: MM. D. Lehman, A. Bellon; gardien de but: M. Knoert. U. V. F. — Avals: MM. MM. Temporel, Kahn, Reybille; arrière: MM. F. Lohonnet, Dosté J.; gardien de but: M. Dosté Aine. Jean Roth.

Dernière Heure

NOMINATIONS DANS LA LÉGION D'HONNEUR Paris, 31 décembre. — Est promu commandeur, M. Faure-Biguot, conseiller à la Cour de cassation. Officier: M. Molines, procureur général à Besançon.

NOMINATIONS UNIVERSITAIRES Paris, 31 décembre. — M. Brionnet, agrégé, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Lyon, est nommé professeur d'économie politique à ladite Faculté; M. Reboud, agrégé, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Grenoble, est nommé professeur d'économie politique à ladite Faculté; M. Vignes, agrégé, chargé de cours complémentaires à la Faculté de droit de l'Université de Dijon, est nommé professeur adjoint à ladite Faculté; M. Huvelin, agrégé, chargé de cours de droit romain à la Faculté de droit de l'Université de Lyon, est nommé professeur de droit romain à ladite Faculté; M. Guenot, agrégé, chargé de cours de droit civil à la Faculté de droit de l'Université de Dijon, est nommé professeur de droit civil à ladite Faculté.

ATTENTAT CONTRE UN PRÉFET Saint-Etienne, 31 décembre. — Un attentat a eu lieu ce soir contre M. Masclé, préfet de la Loire. Teysier, ancien brigadier du train des équipages en Algérie, a tiré deux coups de revolver chargé de chevrotines, sur la terrasse de la préfecture, où le préfet a l'habitude de se promener après son déjeuner. Les agents de la Sûreté, passant par là, ont arrêté l'auteur de l'attentat, condamné déjà plusieurs fois pour port illégal d'armes à feu. Teysier, blessé pendant son service militaire, jouit d'une pension qu'il croit devoir être augmentée, a tiré pour attirer l'attention sur son cas. On dit que c'est un déséquilibré.

TROUBLES A HENNEBONT Lorient, 31 décembre. — De nouveaux troubles ont éclaté la nuit dernière à Hennebont, au sujet de la grève de rétablissement des produits chimiques de Debijon. Cent cinquante individus, la plupart non grévistes, ont assailli plusieurs maisons particulières et deux magasins d'épicerie à coups de pierre. Quand la gendarmerie parut, les manifestants se dispersèrent.

PROMOTIONS ET MUTATIONS MILITAIRES Paris, 31 décembre. — Génie. — Sont nommés capitaines: MM. Fournier-Laurière, lieutenant au 4^e régiment, désigné pour le 7^e bataillon à Besançon; Yon, lieutenant au 4^e régiment, désigné pour le 4^e régiment à Toul; M. Jourdan, lieutenant au 4^e régiment, désigné pour le 3^e bataillon à Verdun. Sont promus au grade de colonels: MM. Gossein, de la direction centrale d'artillerie navale au ministère de la marine, maintenu; M. Courtaul, directeur du génie à Verdun, maintenu; Pierrgues, du 7^e régiment de génie à Avignon est nommé directeur du génie à Nice.

Vétérinaires militaires. — M. Prévost, vétérinaire-major au 2^e d'artillerie, est nommé membre de la section du comité d'artillerie. Artillerie. — Est nommé major, le chef d'escadron Nageotte, du 2^e régiment passe au 24^e. Est désigné pour commander une batterie à la fin de son stage le capitaine breveté stagiaire d'état-major Rémond, de l'atelier de construction de Lyon, sous-inspecteur au matériel de 75 au 4^e régiment, 4^e batterie. Sont affectés au service des établissements: Mayoux, de la manufacture d'armes de Saint-Etienne à l'atelier de construction de Lyon; Dupuy, du 4^e régiment à Dijon, à la fonderie de Bourges; Decobert, du 2^e régiment, à la direction de Briancan; Legrand, du 3^e régiment à Bastia, à la direction de Grenoble; Barbier, du 2^e régiment, à la direction de Grenoble. Noeldinger, du 6^e régiment d'artillerie de la 6^e division de cavalerie, à la direction de Lyon; M. Reynier, stagiaire à l'inspection du matériel de 75, à l'atelier de construction de Lyon; Martinet, du 4^e bataillon, au 4^e régiment; Vial, du 13^e bataillon, au 4^e. Est classé dans les bataillons, le lieutenant Meule, du 4^e bataillon, au 4^e. Prorillet, chef d'escadron breveté hors cadres, chef d'état-major du général adjoint au préfet maritime de Rochefort est remplacé dans les cadres de l'armée en remplacement de M. Vallée, mis hors cadres et désigné pour commander l'artillerie de l'arrondissement de Montbéliard. Service de l'Intendance. — M. Mallo, officier d'administration de 1^{re} classe dans la 4^e région est désigné pour la 1^{re} région; M. Habément, de la 2^e classe dans la 4^e région est désigné pour la 3^e région; M. Chamarrand, dans la division de Constantine est désigné pour la 1^{re} région. Subsistances. — M. Delaunay, officier d'administration de 1^{re} classe, gestionnaire des vivres et fourrages à Briancan, est désigné pour la 1^{re} région; M. Dubé, officier d'administration de 4^e classe dans la 4^e région, est désigné pour la gestion des vivres et fourrages à Briancan. Artillerie. — Officiers d'administration: M. Robert, officier d'administration de 1^{re} classe, chef de service de comptabilité des

finances à la direction de Vincennes, a été classé à la direction de Nice; M. Julien, officier d'administration de 2^e classe à la direction à Briancan, a été classé à l'école d'artillerie du 4^e corps. Sont nommés au grade de vétérinaires en premier: M. Gaillot, vétérinaire en second au 4^e régiment de dragons, détaché en Algérie, est affecté au 1^{er} régiment de hussards; M. Gaget, vétérinaire en second au 2^e d'artillerie, est maintenu au 3^e régiment d'artillerie. Cavalerie. — Le Lieutenant-Colonel Chabaud, du 4^e cuirassiers, passe au 4^e chasseurs et maintenu à sa résidence. Chef d'escadron: M. Arnault de Trautef, major du 7^e hussards, passe chef d'escadron au 9^e hussards. Les capitaines de Bampierre, 4^e cuirassiers, passe au 4^e cuirassiers; Thomas de Clostadeuc, du 4^e dragons, passe au 3^e dragons; De Sesmaisons, du 3^e dragons, passe au 2^e dragons. Les lieutenants Barbary de Zanglade, du 5^e chasseurs d'Afrique, passe au 9^e hussards; Mercier, du 4^e dragons, passe au 3^e dragons; Boudet de la Bernadine du 4^e dragons, passe au 4^e chasseurs; De Coloujon, du 4^e dragons, passe au 9^e hussards; Desportes de St-Avoye, de la 3^e compagnie de réserve, passe au 4^e dragons; Perez, sous-lieutenant au 2^e dragons, passe au 4^e dragons. Artillerie. — Officiers d'administration, contrôleurs d'armes: M. Hariz, officier d'administration, contrôleur d'armes de 1^{re} classe à la direction de Dijon, a été classé à la direction de Vincennes. M. Beckel, officier d'administration, contrôleur d'armes de 2^e classe à la direction de Langres, a été classé à la direction de Dijon.

CONDITION DES SOIES DE LYON 31 décembre

Table with columns: Nombre, SORTIES, Espagne, France, Italie, Belgique, Chine, Japon, Tussak, POIDS. Rows: 31 Organ, 48 Fram, 408 Divers, 480 Loin, 136. Ballois pesés: 41 Organ, 48 Fram, 408 Divers, 480 Loin. Ballois conditionnés depuis le 1^{er} du mois: 4188. Ballois pesés depuis le 1^{er} du mois: 3179.

Bourse Commerciale

Table with columns: Farines fleur, Tendence ferme, Courant, Prochain, 4 premiers, 4 de Mars. Blés, Tendence calme, Courant, Prochain, 4 premiers, 4 de Mars.

HALLE AUX GRAINS

Bis. — Vente calme. On cote: Sarthe Mayenne, Poulou 49.50 à 49.75. Anjou, Tour raine, Beauce, Centre, 20 à 20.25. Soisson nais, Champagne, Bourgogne, 20, à 20.25. Bourbonnais, Lorraine, Orléans, Eure, 20 à 20.25. Nord 20.25 à 20.75 les 100 kilos, gare départ. Orges. — On cote: 44.50 à 47... suivant provenance, les 100 kilos, départs. Avoines. — Prix maintenus. On cote: gris de Beauce 44.25 à 44.50 les 100 kilos, gare Paris. Laines. — Le Havre, 31 décembre. — Décembre, 145.50, Janvier (1904), 145.50, Février, 151.50, Mars, 152.00, Avril, 152.50, Mai, 153.00, Juin, 153.50, Juillet, 154.00, Août, 154.50, Septembre, 154.50, Octobre, 154.50, Novembre, 155.00. Cotons. — Le Havre, 31 décembre. — On cote: Décembre, 88.87, Janvier (1904), 87.12, Février, 87.87, Mars, 87.75, Avril, 87.37, Mai, 87.42, Juin, 86.62, Juillet, 85.62, Août, 85.25, Septembre, 85.72, Octobre, 85.00, Novembre, 85.75.

MERCURIALE DU MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LYON-VAISE

Moutons amenés 1458, renvoi 100. — On a payé de 190 à 230 francs les 100 kilogrammes. Porcs amenés 1464, renvoi 120. — On a payé de 85 à 100 fr. les 100 kilogrammes.

COURS DU HAVRE

Table with columns: CLOT. PRÉC., OUVERTURE, CLOTURE. Rows: Cour. Juin, Courant, Juin, Cour. Juin.

SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND-THÉÂTRE. — Ce soir, à 8 heures, Carmen. THÉÂTRE DES CÉLÉSTES. — Ce soir, à 8 heures, Madame Sans-Gêne. NOUVEAU-THÉÂTRE. — Ce soir, à 8 heures, Les Saltimbanques, opérette en 3 actes, musique de Louis Ganne. CASINO-KURSAAL. — Ce soir, à 8 h. 1/2, spectacles variés. Nombres attractions. Dimanches et fêtes, matinée à 2 heures. HORLOGE. — Tous les soirs, à 8 heures, spectacles variés. Poupote à l'Horloge, revue locale en 2 actes et 5 tableaux, de MM. Ch. Quinel et Henri Moreau. Dimanches et fêtes, matinée à 2 heures. FOLIES-BERGÈRE. — Le jeudi, à 8 h., patinage avec orchestre. Tous les soirs, à 8 heures, patinage, professeur Marius. CIRQUE RANCY. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2, brillantes représentations. Jendis et dimanches, à 3 heures, matinée. GRAND CIRQUE DEKOCK (cours du Midi). — Tous les soirs, à 8 h., spectacle varié. Les jendis, dimanches et jours fériés, matinée à 3 heures. PALAIS DE GLACE. — Ouvert le matin, le jeudi et le dimanche seulement, de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2. Papiers-midi, tous les jours, de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2; le soir, de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2. MUSIQUE DE BELLECOUR. — Tous les soirs, de 3 heures à 4 heures, musique militaire. GUIGNOL DU GYMNASIUM, 30, quai Saint-Anthon. — Tous les soirs: Faust, parodie. A l'étude, Camille, pièce nouvelle. Jendis et dimanches, à 2 heures, matinée de famille. FUNÉRAILLES D'AUJOURD'HUI Premier arrondissement. — Veuve Faure, née Jeanne Lapière, s. p., 70 ans, montée Saint-Sébastien, 24, f. 9 h. Deuxième arrondissement. — M. Mettraux, Marie-Mathilde, domestique, 26 ans, cours du Midi, 38, f. 8 h. Lucien, Eugène, veuve Sansonnet, s. p., 75 ans, Charité, f. 9 h. Troisième arrondissement. — Barbier Lidie Eugénie, épouse Fischer, couturière, 29 ans, route d'Épervier, 45, f. 9 h. Quatrième arrondissement. — Vacherot André, garçon de peine, 80 ans, cours d'Herbouville, 25, f. 11 h. Cinquième arrondissement. — Néant. Sixième arrondissement. — Dessemont Charles-Antoine, s. p., 74 ans, cours Vitton, 26, f. 11 h.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE NUIT

Courrier des Spectacles

Nouveau-Théâtre. — Il faut remonter bien haut dans les annales du Nouveau-Théâtre pour se rappeler un succès aussi persistant que celui qu'ont obtenu les Saltimbanques. L'occasion d'un tel succès, dans leur combat gai et le nouveau spectacle, ont été créés. Le verdict qui acquitte les insulteurs de l'armée frappe directement le ministre qui les a déferés à la justice du peuple.

Communications et Avis Divers

L'Herminette-Club. — Aujourd'hui, de 2 à 7 heures, cours de danses au siège, 4, place de l'Hippolyte, salons Mars. On reçoit les adhésions. Syndicat des Voyageurs et Représentants de commerce et de l'industrie de Lyon et de la région. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les membres du syndicat en formation, se sont réunis en assemblée générale, lundi 28 courant, à 8 heures du soir, à leur siège, 4, rue Victor-Lugo. Il a été procédé à l'inscription des membres adhérents, puis à l'élection du président et des membres du Conseil d'administration chargés d'établir les statuts et remplir les formalités nécessaires de constitutions. Ces statuts seront soumis à une assemblée générale dont la date sera fixée ultérieurement.

M. Panet se défendit en appelant à l'aide; des passants accoururent et à leur vue, l'apâché s'enfuit à toutes jambes. Une plainte a été déposée au commissariat de police.

Étrennes à bon marché. — Trente personnes ont été surprises par les agents de la sûreté, dans la journée d'hier, en flagrant délit de vols à l'étalage, soit cinq hommes, huit femmes et dix-sept enfants. Aucun de ces amateurs d'étréciments à bon marché n'a cependant été arrêté, les marchandises dérobées ayant été restituées aux commerçants.

Lyon Mondain. — Voulez-vous vous instruire, vous distraire, être renseignés sur tout ce qui dit, se fait et se passe dans les lettres, les arts, les sciences, les théâtres et soirées, lisez tous Lyon Mondain. Vous y trouverez en outre, des publicités captivantes et plusieurs concours amusants avec de nombreux prix.

VILLEURBANNE. — 350^e Section des Vétérinaires des Armées de Terre et de Mer. — Les cotisations pour le premier semestre 1903 sont venues le second dimanche de janvier 400 courant, de 2 à 4 heures du soir, à la mairie de Villeurbanne.

MM. Proudhon, capitaine; Gervason, lieutenant; et Massot, sous-lieutenant, se rendirent de suite les cours de tambour et de clairon organisés par la société sous le patronage de M. Duplan, restaurateur.

Accident. — M. Jean-Claude G..., cultivateur, demeurant à Vanx-en-Velin, était allé hier passer quelques heures aux lices du Rhône chez M. Duplan, restaurateur. Il regagnait un peu tard son domicile lorsque, au deuxième plus bien sa route, il fit un faux pas et tomba dans sa chute bordant la route.

Querelet. — Le ménage V..., demeurant rue Pasteur, s'est vu subtiliser par deux cambrioleurs le mari s'arma d'un balai et en poursuivit la moitié. Celle-ci s'étampa dans le jardin et se précipita dans un jardin voisin du rez-de-chaussée revint sur ses pas et en asséna un violent coup sur la tête de son mari. Celui-ci fut ensanganté sur l'objet de la part des témoins de la scène d'un pansé-ment bien nécessaire.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

Après avoir fracturé la porte de l'allée à l'aide d'un piston, les voleurs se sont introduits dans le bureau et ont fouillé le coffre-fort et les tiroirs.

CHRONIQUE DES BOULES

Boule de la Gravière. — Aujourd'hui, à 11 heures du matin, réception des sociétaires au siège, chemin de la Sabot, 50, des membres légitimes et honoraires. La Boule du Pont-d'Archevieu. — Jeudi, 7 janvier, à midi, cette sympathique société donnera un concours, deux contre deux, réservé exclusivement aux jeunes gens âgés de moins de 25 ans. Le bureau de la Boulodrome est tenu au siège social, rue Moretton, 128, rue de la Pyramide. Le compte 40 séries à 4 francs d'inscription. Les parties sont ainsi primées: 1 fr. 50, 3 fr., 5 fr., 15 fr.

En Passant...

Sous ce titre, notre ami et collaborateur Léon Borde, va faire paraître très prochainement une élégante plaquette luxueusement éditée. Cet ouvrage ne devant être tiré qu'à un très petit nombre d'exemplaires, les lecteurs du Rappel-Républicain qui ne seraient pas le posséder, sont priés de vouloir bien le retenir, dès maintenant, dans nos bureaux.

Courrier des Sports

LA CEINTURE D'ORIENT Voici le classement définitif du championnat de lutte du Sud-Est, et la liste des prix attribués aux vainqueurs: Poids lourds. Objets d'art: 1^{er} Polty (indépendant); 2^e Latour (Club Athlétique); 3^e Lez (Club Athlétique). Poids moyens. Objets d'art: 1^{er} Ulysse Deriaz (La Française); 2^e Wurtz (Cercle de la Péda); 3^e Petit (indépendant); 4^e Dessus (Cercle de la Péda); 5^e Amédée (Français); 6^e Souchon (La Villeurbannaise); 7^e Marin Tournier (Club Athlétique); 8^e Méral (Club Athlétique); 9^e Monnot (Cercle de la Péda); 10^e Lapuy (Cercle de la Péda); 11^e Viola (Français). Médaille d'argent: Gumin (Club Athlétique); Autaux (Athlétique-Club et Joux olympiques); Granjean (Union Vélocipédique de France); Antoine (Olympique); Duput (Athlétique-Club); Chazelle (Français); Mancepez (indépendant); H. Souchon (La Villeurbannaise). C'est donc la société la Française qui triompha en la personne de M. Ulysse Deriaz, détenteur pour cette année de la ceinture d'argent.

MATCH DE HOCKEY. — U. V. F. ET S. C. L.

Samedi 27 janvier, à 10 heures du soir, aura lieu au Palais de Glace le premier match de la saison de hockey sur glace entre les équipes secondes du S. C. L. et de l'U. V. F.

VOIR AUX 15-20 Tailleur Spécialiste LES JOLIS TISSUS Pour Pantalons sur Mesures à 15 fr. offerts aux Lecteurs du Rappel Républicain à 7 fr. 90.

COURS DE LYON

Table of market prices in Lyon, including sections for 'CLOTURE A TERME', 'CLOTURE AU COMPTANT', and 'OBLIGATIONS'.

COURS DE PARIS

Table of market prices in Paris, including sections for 'TERME', 'APRES BOURSE', and 'CHANGES SUR PARIS'.

MINES D'OR

Table of gold mine prices, listing various mines and their current market values.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, including reports on gold prices, bank movements, and international exchange rates.

INFORMATIONS FINANCIERES

Financial information and company news, including dividend announcements and market trends.

ANNONCES DE DIVIDENDE

Table of dividend announcements, listing companies and their respective dividend amounts.

LE MONITEUR DES RENTIERS - Grand Journal Financier de 16 pages (20^e année) - Abonnements: 2 FRANCS

56, Quai St-Vincent, 56 A LYON OUVERTURE COURANT JANVIER 1904 d'un MAGASIN DE VENTE des Automobiles ECLIPSE AVEC MOTEURS De DION, ASTER et GNOME

Compagnie des Mines d'Anthracite de LA MURE (Isère) ANTHRACITE dur (1^{er} choix), pour Phares, Calorifères américains, Poêles, Cheminées, Grilles, Chauffage à la vapeur à basse pression, etc.

CADEAUX Les ALBUMS de Cartes postales illustrées seront certainement le cadeau le plus offert cette année.

MODELES EXPOSES: VOITURE, 2 vitesses, 6 chevaux (Fauteuils), 2 places; 3 - 6 (Tonneau), 4 places; 3 - 9 (Tonneau), 4 places; 3 - 10 (Cab Docteur), 2 places; 3 - 10 (Phaëton), 5 places; 3 - 12 (Tonneau), 4 places; 3 - 16 (Limousine), 4 cylindres.

OCCASION RARE Dentelles Chantilly NEUVES vendues la moitié de leur valeur. Beau cadeau à faire pour le Premier de l'An.

CRÉDIT INDUSTRIEL LYON, 13, rue Jean-de-Tournes, LYON Recouvrements de créances litigieuses et autres. Avances sur titres, pensions et toutes garanties sérieuses.

Les Voitures exposées et mises en vente à Lyon, quai Saint-Vincent, 56, ont figuré au dernier Salon de l'Automobile, à Paris; elles comportent les perfectionnements les plus récents dans la construction. PRIX FIXES défilant toute concurrence. VOITURES de 3.200 à 8.000 fr.

IMPRIMERIE LYON - 3, Rue Stella, 3 - LYON Téléphone 15-93 Ancienne Maison MOUGIN-RUSAND WALTENER & C^{IE}

HOMME MARIÉ Four Vendre vos LIVRES D'ÉTUDES Adressez-vous à la Librairie UNIVERSELLE Théophile GORAUS

per que de son fils et concentrer sur lui son amour maternel. Dans les premiers temps, la vie des enfants n'en fut point changée, quelque chose comme de la peur ou de la honte la retenait. Ses journées se passaient maintenant à espionner les petits, à guetter les moindres manifestations de leurs tendresses, comme si cet air était criminel. On eût dit encore que Nabote, en gardant pour elle une part du cœur de Jacques, volait d'autant sa mère et que sa difformité la condamnait à l'isolement de toute sa vie. La première fois que cette jalousie se manifesta, c'était un dimanche, après vêpres. Jacques, assis aux pieds de Denise, aidait celle-ci à faire un immense collier de papier dentelé, destiné dans l'esprit des enfants, à orner le cou d'un bouledogue, lequel les regardait gravement, en remuant la queue, se doutant sans doute que cet ornement lui était réservé. La mère s'approcha. — Jacques, dit-elle en faisant un signe, ton front plissé d'une ride, Jacques, viens près de moi. A ton âge, est-ce que tu ne devrais pas être honteux de t'amuser à ces bêtises-là? Elle lui prit la main et l'emmena. Et, comprenant peut-être, — Nabote les regarda s'éloigner avec ses grands yeux noirs pleins de larmes. Ce dimanche-là, le collier ne fut pas fait et Nabote passa docilement sa main de reine sur la grosse tête de tom, le boute-bouge, en murmurant, comme s'il pouvait comprendre, — Ne te fâche pas, Tom, ce sera pour demain! Dès lors, ces scènes se renouvelèrent tous les jours. Quand Jacques prenait la petite dans ses bras, Justine intervenait brusquement, enlevait Denise et la reportait soit dans son fauteuil, soit dans son lit. — Je t'ai déjà défendu de porter ta sœur, disait-elle. Et Jacques restait triste toute la journée. Souvent Nabote s'emparait des jouets de son frère, de ses fusils, de ses pistolets et s'amusaît Jacques lui apprenait comment on arrait les chiens et comment on faisait partir les capsules ou les amorces. Et quand elle tirait sur lui, en visant, la crosse du fusil enclenchée dans le creux de sa pauvre épaule déformée, et qu'elle lâchait la détente, Jacques tout à coup tombait par terre et restait immobile, faisant celui qui est tué. Retenue à la boutique par des clients, quelquefois la mère les ou-

THÈSES DE DROIT ET DE MÉDECINE Spécialité d'articles pour MM. les Officiers Ministériels

CAFÉ DU COMMERCE 2, Rue Stella, LYON Tenu par PERRIN Consommations de 1^{er} Choix BIÈRE GUILLAUME-TELL 0.20 le 1/4 - 0.35 le 1/2 CASSE-CROUTE Matéfaits à toute heure

BOUCHER DE MEUDON PAR Jules MARY DEUXIEME PARTIE Les Amours du Grand Lauriot La difformité de Denise, la faute dont sa naissance perpétuait le souvenir, l'expression de reproches qu'on disait souvent dans les grands yeux noirs de la petite, tout concourait à éloigner la mère de sa fille. Dans les premiers temps, elle laissa Jacques à sa sœur, sans chercher à intervenir dans leurs jeux, dans leurs distractions. Mais, comme elle avait un excessif besoin d'aimer, elle reporta bientôt sur Jacques, toute la tendresse qu'elle avait dans le cœur, oubliant même l'existence de Nabote pour ne s'occu-

de la petite et si elle criait, il disait tout bas: — Ce n'est rien, ne pleure pas... Tiens, regarde-moi. Et il se pinçait le bras jusqu'au sang. Alors, très étonnée, la petite ne criait plus. Tout jeune, il apprit à la soigner et il avait, chose bizarre, une intelligence précoce de sœur de charité. Dans les premières années, les médecins, après avoir vu Nabote, avaient ordonné de la nourrir avec du lait. Elle devait prendre aussi de l'huile de foie de morue. Ce ne fut que plus tard qu'on lui permit de la viande, quelques légumes gras, des œufs, des légumes. En même temps, on augmentait la dose d'huile et on obligeait Nabote à prendre du quinquina et de la gentiane parce qu'elle était très faible. Jacques veillait à toutes ces choses. Nabote restait couchée le plus longtemps possible. Elle avait des assauts de extrêmes. Quand on la levait, sa démarche était lente et peureuse, avec une crainte de tomber à chaque pas. Comme toutes les rachitiques, elle avait de l'aversion pour les moindres exercices. Ce fut Jacques qui, peu à peu, l'habitua à des fatigues graduelles et très modérées, en prenant des précautions infinies, de manière que le poids du corps n'occasionnât au-

cune fracture, aucune nouvelle courbure et pour permettre aux anciennes lésions de disparaître. Quand elle eut dépassé cinq ans, on lui donna une alimentation substantielle, en ayant soin d'éviter toute nourriture indigeste. De cet âge jusqu'à dix ans elle grandit un peu, mais elle s'arrêta tout à coup dans sa croissance et resta nœud. De dix ans jusqu'à dix-huit, elle passa les trois quarts de sa vie dans son lit ou dans son fauteuil, entourée de coussins de toutes dimensions. A mesure que lui-même grandissait, qu'il devenait fort, qu'il s'occupait de travaux de la boulangerie, Jacques, devant la faiblesse de Nabote, sentait augmenter son affection. Lorsqu'il prit la direction de leurs petites affaires, ces soins nouveaux ne le détachèrent pas de Nabote. Il comprenait depuis longtemps l'aversion de la mère, mais ne se rendait pas compte des motifs secrets qui lui inspiraient. Il comprenait aussi l'affection jalouse dont Justine l'entourait. Il en souffrait pour Denise, et souvent, après des scènes de jalousie, qui avaient l'infirmité pour cause, quel-ques paroles sèches de Lauriot jetaient dans un coin. (A suivre.)